

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 12 mars 2021**

Délibération CA-2021-28

**Approuvant le rapport annuel de performance de l'établissement 2020
(RAPET)**

*Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil
Vu la présentation du rapport annuel de performance de l'établissement 2020 (RAPET) annexée à la présente délibération ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 12 mars 2021 en formation plénière, à l'unanimité des 31 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE:

Approuve le rapport annuel de performance de l'établissement 2020 (RAPET), tel que défini dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Créteil, le 12 mars 2021

Le Vice-Président du Conseil d'administration


Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé
Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Rendue exécutoire à compter du 24 mars 2021 (date d'envoi au rectorat de Créteil)

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.

**RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE
D'ÉTABLISSEMENT
(RAPET)**

2020

Introduction

Document annexé au compte financier de l'année 2020, ce RAPET 2020 dresse le bilan de la réalisation des objectifs de l'UPEC, inscrits dans le projet annuel de performance d'établissement (PAPET) 2020, lui-même fondé sur les axes stratégiques et les indicateurs du contrat de site, commun à l'UPEC et à l'UPEM, et signé avec la tutelle ministérielle pour la période 2015-2019. Il s'attache, d'une part, à actualiser les indicateurs associés à ces objectifs et, d'autre part, à mesurer l'écart entre les cibles fixées dans le PAPET 2020 et les résultats constatés en fin d'année.

Le présent document procède ainsi à l'analyse des indicateurs du PAPET 2020, dont les objectifs sont rappelés ci-dessous :

Le premier s'inscrit dans la volonté de l'UPEC de renforcer son positionnement autour de la formation tout au long de la vie (FTLV) et de développer l'innovation pédagogique comme outil d'accompagnement des publics et d'aide à la réussite.

Poursuivre la dynamique d'excellence de la recherche était le second objectif stratégique du contrat de site, dont la poursuite implique le soutien aux équipes de recherche et accompagnement dans les réponses aux appels d'offre, notamment ceux financés par la Commission européenne.

Le renforcement de l'ancrage territorial et du rayonnement international sont au cœur de la stratégie de l'UPEC afin de diffuser l'expertise de l'établissement en recherche comme en formation et de bénéficier des approches nouvelles provenant de l'extérieur.

Les quatrième et cinquième objectifs étaient le développement d'une vie de campus soucieuse d'une meilleure participation des étudiants à la gouvernance de l'établissement et d'une stratégie documentaire ambitieuse.

Le sixième objectif consiste dans la consolidation du modèle économique de l'établissement en alliant maintien de l'équilibre budgétaire et développement de ressources nouvelles au service du financement des priorités de l'établissement.

Enfin, le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière de l'établissement dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu est le septième et dernier objectif dont ce RAPET 2020 rend compte.

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique	4
Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans	5
Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence.....	7
Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans	8
Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans.....	10
Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance	10
Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue	11
Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université : 30 mois après l'obtention du diplôme.....	12
Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master	14
OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche	16
Indicateur 2.1 : Publications par discipline.....	17
Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs	18
OBJECTIF n° 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international	19
Indicateur 3.1 : Mobilités des étudiants.....	19
Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master	21
Indicateur 3.3 : Enseignants-chercheurs étrangers invités	22
Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche	22
Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales.....	23
OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités.....	25
Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative	25
Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSIE soutenus et budget consacré	26
Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale.....	27
Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières.....	27
Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux	28
OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse.....	30
Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD.....	30
Indicateur 5.2 : Fréquentation physique des bibliothèques	31
Indicateur 5.3 : Consultation des ressources numériques	31
OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions.....	33
Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP)*	33
Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche.....	34
Indicateur 6.3 : Financement de l'activité	35

Indicateur 6.4 : Équilibre financier 35

OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions 37

Indicateur 7.1 : Pilotage financier..... 37

Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers 39

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique

Les orientations prioritaires sont dans la continuité des actions menées par l'UPEC mais en portent plus loin les ambitions, dans le respect du service public. Le développement de la FTLV constitue l'une des principales priorités de l'UPEC. Elle exprime la volonté de l'établissement d'améliorer la réussite de tous les étudiants, dans la diversité de leurs parcours. Cet objectif s'entend tant du point de vue des étudiants que de l'institution. Il implique une nécessaire adaptation aux caractéristiques des différents publics, un accompagnement plus individualisé des étudiants et des publics en reprise d'études, une amélioration des dispositifs d'orientation (initiale ou réorientation, intra ou inter-composantes) et de prise en compte de la diversité des parcours étudiants (parcours non-type, développement de passerelles entre filières, possibilité de réduire ou d'augmenter la durée d'obtention de la licence...). Cette amélioration passe en particulier par un travail moins visible mais fondamental d'amélioration du SI de gestion des parcours étudiants et des formations.

Lauréate en 2018 d'un NCU intitulé « Projet Pulse », l'université déploie de manière progressive de nouvelles méthodologies innovantes (démarche compétence, individualisation des parcours, etc.) qui encouragent à changer la posture tant du professeur que de l'étudiant, au service d'une meilleure réussite de ce dernier. Favoriser le décloisonnement et la diversification des parcours constitue un levier essentiel de cette politique. L'ouverture à de nouvelles modalités d'enseignement implique une réflexion sur la valorisation de ces transformations, tant pour les étudiants que pour les personnels universitaires. Le contexte de la crise sanitaire a en 2020 conduit les enseignants vers de nouveaux outils et le Centre d'Innovation et Développement Pédagogique s'est énormément investi dans l'accompagnement et la formation des personnels. Cette expérience inédite est l'objet d'un retour d'expérience pour mettre à profit toute les initiatives individuelles et développer les plus pertinentes.

Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation tout au long de la vie (FI, FA et FC) mais aussi l'adapter à des publics spécifiques favorisera la réussite des étudiants, leur insertion professionnelle et leur ascension sociale. Ainsi, l'UPEC maintient son investissement au sein du NCU « Aspie-Friendly » pour un meilleur accompagnement et une meilleure insertion professionnelle des étudiants souffrant d'un trouble du spectre de l'autisme.

La modularisation des formations permettra de constituer des parcours certifiants et diplômants intégrant de la formation continue. Une attention sera portée aux licences professionnelles, qui constituent un niveau de qualification recherché par les recruteurs et qui permettent une insertion professionnelle rapide des étudiants, dont c'est le projet. Le renforcement des stages et des projets tutorés dans les cursus, ainsi que la réflexion précoce sur le projet professionnel, permettront la consolidation d'un itinéraire favorable à l'insertion des étudiants.

Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans

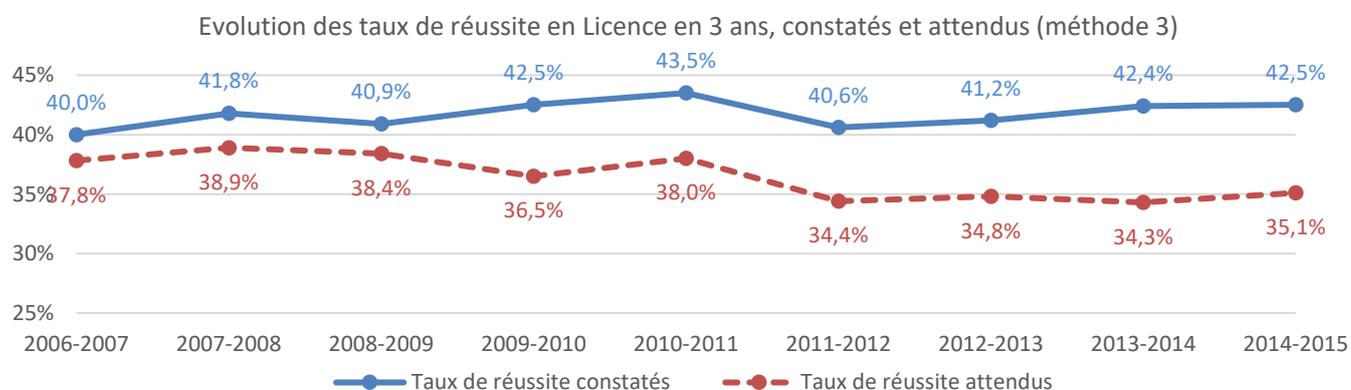
Réussite en Licence en 3 ans (Taux observé)

	Périmètre	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Ecart à la prévision PAPET	Cible contrat de site 2019
		(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-17)	(cohorte 2016-17)	(cohorte 2016-17)	(cohorte 2016-17)
Méthode 1	UPEC	28,4 %	26,9 %	28,0 %	32,9 %			
Méthode 2	UPEC	89,6 %	90,6 %	nc	nc			
Méthode 3	UPEC	42,4 %	42,5 %	nc	nc	43,0 %	nd	45,0 %
	National	42,6 %	43,1 %	nc	nc			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

nc : non communiqué

so : Sans objet



Une modification dans la méthodologie de calcul des taux de réussite des étudiants en licence de la part du Ministère ne permet pas de fournir les taux de réussite selon la méthode 3, méthode privilégiée au sein des PAPET et RAPET. L'indicateur sera modifié lors du prochain exercice.

Justification des écarts : L'absence du taux de réussite en 3 ans selon la méthode 3 ne permet pas de comparaison avec la prévision 2019, et ainsi ne permet pas de constater un écart.

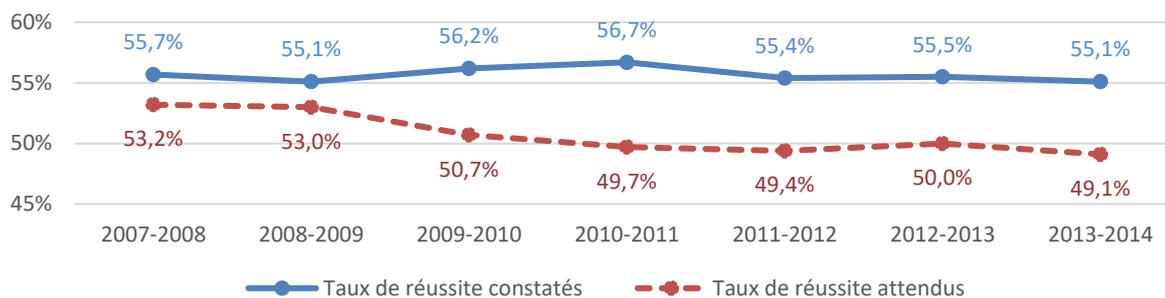
Réussite en Licence en 3 ou 4 ans (Taux observé)

	Périmètre	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Ecart à la prévision PAPET	Cible contrat de site 2019
		(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2015-16)
Méthode 1	UPEC	39,8 %	39,1 %	48,6 %	45,1 %			
Méthode 2	UPEC	94,3 %	96,0 %	nc	nc			
Méthode 3	UPEC	55,5 %	55,1 %	nc	nc	56,0 %	nd	57,0 %
	National	56,0 %	56,4 %	nc	nc			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Une modification dans la méthodologie de calcul des taux de réussite des étudiants en licence de la part du Ministère ne permet pas de fournir les taux de réussite selon les méthodes 2 et 3. La méthode 3 étant celle privilégiée au sein des PAPET et RAPET, l'indicateur sera modifié lors du prochain exercice.

Réussite en Licence en 3 ou 4 ans: Evolution des taux constatés et attendus (méthode 3) par cohorte



Justification des écarts : L'absence du taux de réussite en 3 ou 4 ans selon la méthode 3 ne permet pas de comparaison avec la prévision 2019, et ainsi ne permet pas de constater un écart.

Précisions méthodologiques : Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année $n / n+1$. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

La réussite est appréhendée au travers de quatre méthodes de calcul décrites ci-dessous (*source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)*).

Méthode 1 : La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en première année, quel que soit leur parcours ultérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 (quel que soit l'établissement où le diplôme de licence a été obtenu) et le nombre d'étudiants inscrits en L1 en 2012-2013 dans l'établissement donné.

Méthode 2 : La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en troisième année, quel que soit leur parcours antérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 et le nombre d'étudiants de la cohorte 2012 inscrits en L3 en 2014-2015 dans l'établissement donné.

Méthode 3 : La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés trois années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la troisième année. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Licence en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants de cette population inscrits en L1 en 2012-2013 dans ce même établissement.

La méthode 3 est celle pour laquelle le MESRI fixe une cible dans le contrat de site.

Limites et biais : Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

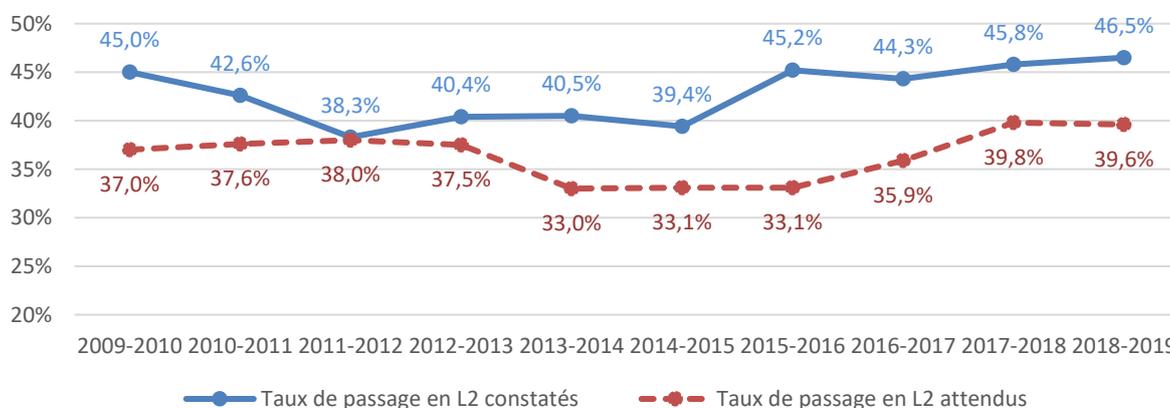
Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence

Devenir des étudiants inscrits	Périmètre	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019 (cohorte 2018-19)	Ecart à la prévision PAPET (cohorte 2018-19)	Cible contrat de site 2019 (cohorte 2018-19)
		(cohorte 2014-15)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2016-17)	(cohorte 2017-18)	(cohorte 2018-19)			
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	UPEC	3 737	3 861	3 563	3 515	3 994			
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	UPEC	26,0 %	25,2 %	26,4 %	27,6 %	28,0 %			
	National	27,7 %	27,0 %	28,7 %	27,6 %	27,0 %			
Part de changements d'orientation en année n/n+1	UPEC	2,2 %	1,7 %	2,5 %	2,4 %	2,4 %			
	National	2,3 %	2,2 %	2,4 %	2,3 %	2,8 %			
Part des sorties de l'université	UPEC	32,4 %	27,9 %	26,7 %	24,2 %	23,1 %			
	National	29,8 %	29,8 %	27,8 %	26,5 %	24,7 %			
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	UPEC	39,4 %	45,2 %	44,3 %	45,8 %	46,5 %	45,0 %	+ 1,5 pts	44,0 %
	National	40,1 %	41,1 %	41,0 %	43,7 %	45,5 %			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n + 1 / n+2

Evolution des taux de passage de L1 en L2 constatés et attendus



On constate pour la cohorte 2018-2019 :

- Une augmentation du taux de passage L1/L2, qui reste au-dessus de la moyenne nationale et dans une dynamique de progression depuis 2011-2012 ;
- Une part des redoublements qui connaît une légère hausse par rapport à la cohorte précédente et qui se situe au-dessus de la moyenne nationale (+ 1 point) ;
- Un taux de sortie des étudiants de l'université qui continue de diminuer (- 0,9 point) ;
- Une part des changements d'orientation stable par rapport à la cohorte précédente, sous la moyenne nationale (2,4 % contre 2,8 %).

Justification des écarts : La part des inscrits en L1 passant en L2 l'année suivante dépasse largement la prévision 2019 (+1,5pts) et la cible du contrat de site (+2,5pts). Cette cohorte correspond à la première année d'application de la loi ORE avec la mise en place des dispositifs oui-si 1.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1.

En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

L1 = première année du cursus Licence

L2 = deuxième année du cursus Licence

Précisions sur le mode de calcul (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement l'année n / n+1.

Passage en L2 (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L2 (ou L3) l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Redoublement (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L1 l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Changement d'orientation (numérateur) : étudiants de la base inscrits l'année n+1 / n+2 dans un diplôme qui ne fait pas partie du cursus Licence (y compris en DUT) quel que soit l'établissement d'accueil.

Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2.

Cas des inscriptions multiples l'année n+1 / n+2 : si un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements l'année n+1 / n+2 et si sa situation n'est pas la même dans ces établissements, c'est la situation la plus favorable qui est retenue (passage en L2 puis redoublement puis réorientation).

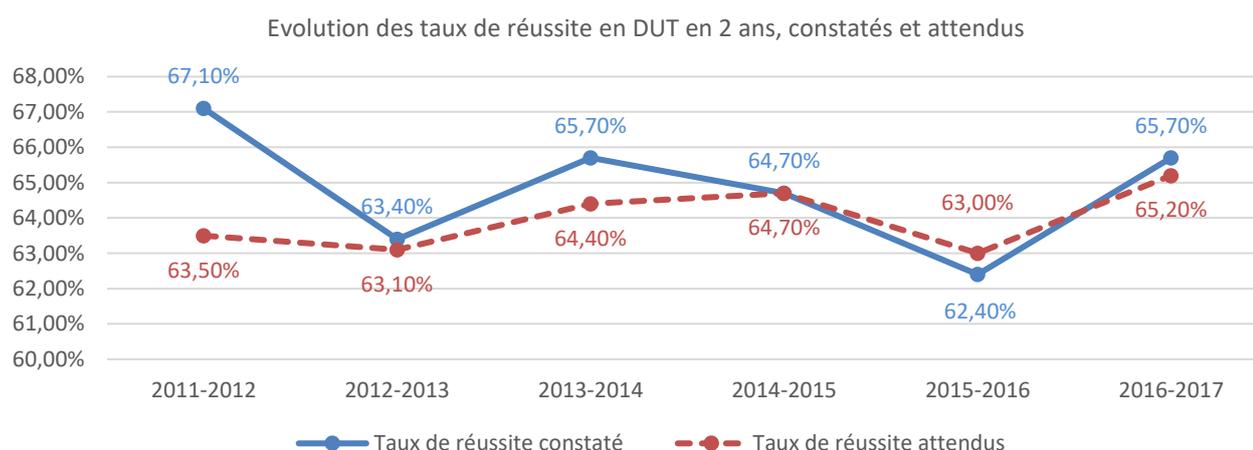
Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans

Réussite en DUT en 2 ans

	2015 (cohorte 2013-2014)	2016 (cohorte 2014-2015)	2017 (cohorte 2015-2016)	2018 (cohorte 2016-2017)	2019 (cohorte 2017-2018)	Prévision 2019 (cohorte 2017-2018)	Ecart à la prévision 2019 (cohorte 2017-2018)
UPEC	65,7 %	64,7 %	62,4 %	65,7 %	nc	66,0 %	nd
National	66,6 %	66,9 %	67,4 %	68,4 %	nc		

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

*Les données concernant la réussite en DUT 2 ans ne sont pas disponibles pour la cohorte 2017-2018

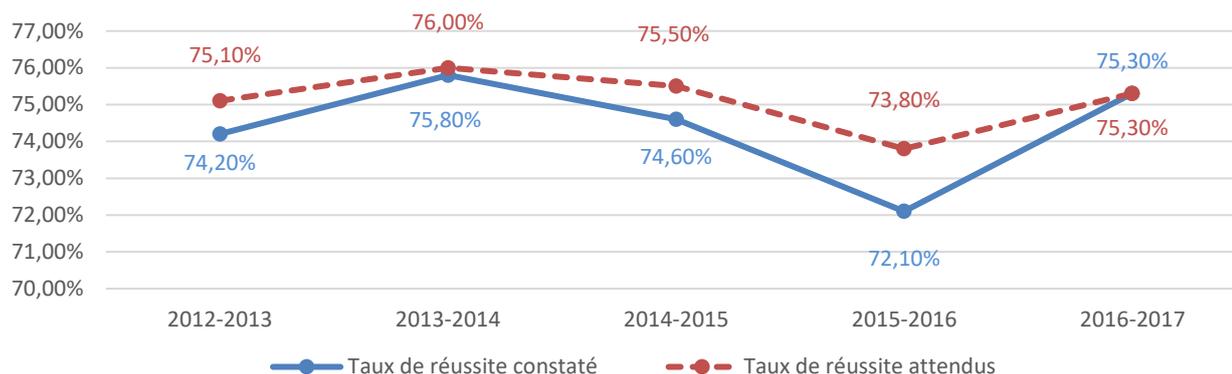


Réussite en DUT en 2 ans ou 3 ans

	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Ecart à la prévision
	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2016-2017)
UPEC	75,8 %	74,6 %	72,1 %	75,3 %	76,0 %	-0,7 pt
National	76,8 %	76,7 %	77,2 %	77,6 %		

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Evolution des taux de réussite en DUT en 2 ans ou 3 ans, constatés et attendus



Le taux réussite en 2 ou 3 ans est en augmentation entre la cohorte 2015-2016 et la cohorte 2016-2017 (+3,2 points). La moyenne nationale connaît quant à elle une forte hausse (+3,8 points). Toutefois, le taux de réussite constaté se situe au même niveau que les taux attendus.).

Précisions méthodologiques : La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas où l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.

Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu. Les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans

	Périmètre	Diplômés 2016	Diplômés 2017	Diplômés 2018	Diplômés 2019	Prévision 2019	Ecart à la prévision PAPET	Cible contrat de site 2019
		(cohorte 2014-15)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2016-17)	(cohorte 2017-18)	(cohorte 2017-18)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2017-2018)
Méthode 1	UPEC	57,4 %	54,9 %	56,1 %	59,4 %			
Méthode 2	UPEC	88,7 %	90,8 %	nc	nc			
Méthode 3	UPEC	54,2 %	54,0 %	nc	nc	nd	nd	50,0 %
	National	52,1 %	53,6 %	nc	nc			

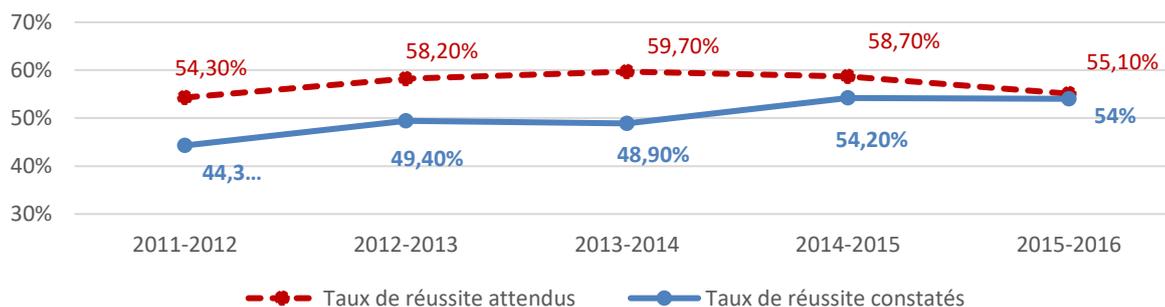
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Nc : non communiqué

So : sans objet

Le taux de réussite en Master en 2 ans est en progression constante depuis 2017, avec une hausse de 4,5 points en deux ans. Une modification de méthodologie opérée par le Ministère et d'où sont issues ces données ne permet pas de fournir de résultats pour les méthodes 2 et 3 pour les diplômés 2018 et 2019, ainsi que le taux de réussite attendu associé. L'indicateur sera modifié lors du prochain exercice.

Réussite en Master en 2 ans : Evolution des taux constatés et attendus (méthode 3)



Périmètre : Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente (année n-1 / n).

Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (**hors Master enseignement**) et le Master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

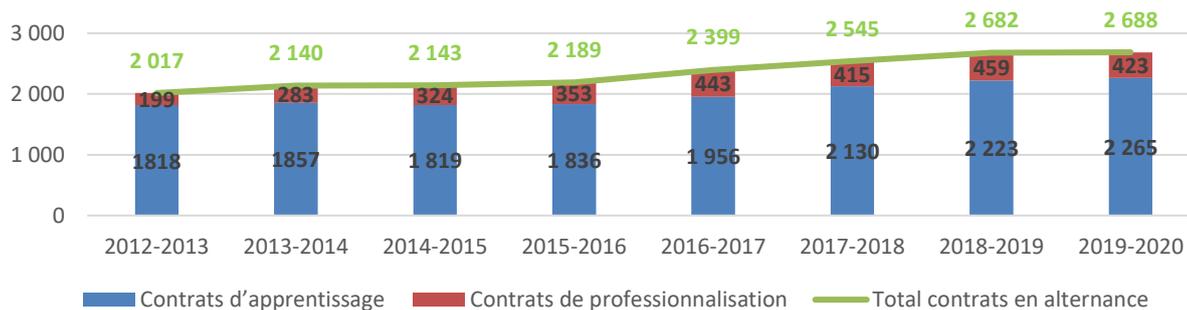
Méthode 3 : La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés deux années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la deuxième année. Le taux de réussite observé pour un établissement est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Master (hors Master enseignement) en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014 dans l'établissement.

Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Prévision 2020 (Année univ. 2019-2020)	Ecart à la prévision 2020
Contrats d'apprentissage	1 836	1 956	2 130	2 223	2 265	2 250	+15
Contrats de professionnalisation	353	443	415	459	423	450	-27
Total contrats en alternance	2 189	2 399	2 545	2 682	2 688	2 700	-12

Source : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation

Evolution du nombre d'étudiants en alternance



Le nombre total d'étudiants en alternance augmente de manière continue depuis 2012 (+671 entre 2012-2013 et 2019-2020). Tandis que les contrats d'apprentissage sont en hausse continue depuis 2012 en lien avec l'ouverture de nouvelles formations, les contrats de professionnalisation sont à nouveau à la baisse après une année de légère hausse en 2018-2019.

Justification des écarts : La prévision 2019-2020 est dépassée en ce qui concerne les contrats d'apprentissage. Les entreprises ayant vraisemblablement privilégié les contrats d'apprentissage au détriment des contrats de professionnalisation, l'objectif sur les contrats de professionnalisation n'est pas atteint. Cependant, l'augmentation du nombre total de contrat se poursuit.

Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue

	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Ecart à la prévision PAPET	Cible contrat de site 2019
Heures stagiaires	1 005 029	737 439	716 092	843 060	750 000	+ 93 060	1 300 000
Nombre de stagiaires FC (inscriptions)	10 248	10 460	14 206	13 780	10 000	+ 3 780	
Nombre de diplômés en FC	1 604	2 051	2 704	1 844	1 600	+ 244	1 600
dont certifications par VAE	72	71	83	48	70	- 22	130
Chiffre d'affaires de la formation continue	5 813 312 €	6 746 684 €	7 352 882	7 775 200 €	7,8 M€	- 0,02 M€	8,5 M€

Source : SCEPPE

nd : non disponible

FC : Formation Continue

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Le chiffre d'affaire de la formation continue est en constante augmentation depuis 2016 (+ 2 M€ entre 2016 et 2019). Le nombre d'inscrits en FC connaît cependant une légère baisse en 2018 et 2019 (- 426 inscrits), tout comme le nombre de diplômés (- 860 diplômés).

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte les prestations de formation continue, diplômantes ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ. La formation continue assurée par l'ESPE au bénéfice du rectorat (PAF) n'est pas prise en compte par cet indicateur.

Justification des écarts : La cible indiquée en prévision 2019 a été atteinte sauf en VAE.

Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université : 30 mois après l'obtention du diplôme

	Licence professionnelle				
	Enquête 2018 / diplômés 2016	Enquête 2019 / diplômés 2017			
		Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC
DEG	94 %	122	53 %	92 %	94 %
Droit	ns	4	2 %	ns	97 %
Économie	ns			ns	91 %
Gestion	94 %	118	51 %	92 %	94 %
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	ns			ns	92 %
Sciences humaines et sociales	ns	5	2 %	ns	89 %
Information communication	ns	2	1 %	ns	89 %
Autres sciences humaines et sociales	ns	3	1 %	ns	89 %
Sciences, technologie, santé	98 %	119	45 %	98 %	95 %
Sciences de la vie et de la terre	ns	13	5 %	ns	95 %
Sciences fondamentales	ns	8	3 %	ns	96 %
Sciences de l'ingénieur	98 %	52	20 %	98 %	96 %
Informatique	100 %	44	17 %	100 %	95 %
Autres sciences, technologies et santé	ns	2	1 %	ns	93 %

Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES,

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

	Master				
	Enquête 2018 diplômés 2016	Enquête 2019 /diplômés 2017			
	Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC	National
Droit - économie - gestion	95 %	446	73 %	94 %	94 %
Droit	95 %	43	7 %	98 %	94 %
Économie	97 %	73	11 %	95 %	92 %
Gestion	97 %	183	29 %	97 %	94 %
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	92 %	147	26 %	90 %	92 %
Lettres, Langues, Arts	87 %	27	4 %	ns	88 %
Sciences humaines et sociales	87 %	73	11 %	96 %	90 %
Histoire-Géographie	ns	11	2 %	ns	85 %
Information communication	ns	17	3 %	ns	91 %
Autres sciences humaines et sociales	ns	45	7 %	98 %	89 %
Sciences, technologies et santé	91 %	71	12 %	95 %	93 %
Sciences de la vie et de la terre	ns	11	2 %	ns	89 %
Sciences fondamentales	ns	21	3 %	ns	92 %
Sciences de l'ingénieur	ns	15	2%	ns	95 %
Informatique	ns	3	>1%	ns	97 %
Autres sciences, technologies et santé	ns	21	4 %	ns	93 %
Masters enseignement	97 %	397	100 %	98 %	98 %

Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

N.B. : Le dispositif annuel d'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université est coordonné par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et administré par les universités.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES) :

Le **champ d'interrogation** porte sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Le **taux d'insertion** est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master

Part des nouveaux entrants en M1 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

	Périmètre	2015-2016	2016-2017*	2017-2018	2018-2019	Prévision 2019	Ecart à la prévision PAPET	Cible contrat de site 2019
						(Année univ. 2018-19)	(Année univ. 2018-19)	(Année univ. 2018-19)
Total inscriptions en M1	UPEC	2 635	2 629	2 564	2 669			
Dont non redoublants (A)	UPEC	2 317	2 344	2 300	2 443			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	UPEC	911	913	1 101	1 130			
B/A (Part des nouveaux entrants)	UPEC	39,3 %	39,0 %	47,9 %	46,3 %	48,0 %	-1,7 pts	32,0 %
	National	44,1 %	nc	nc	nc			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

*Part des nouveaux entrants au niveau national non communiquée.

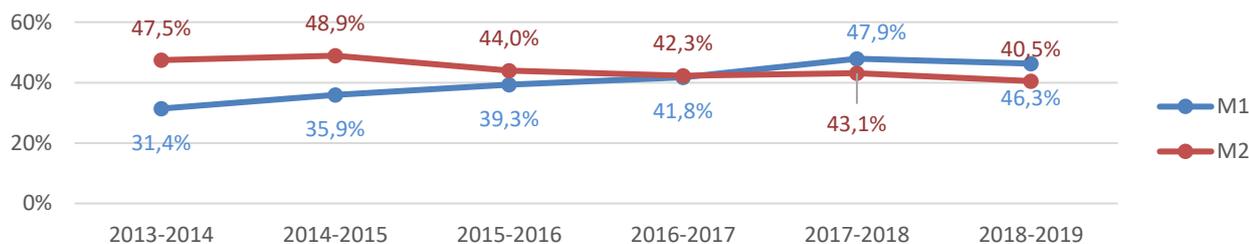
Part des nouveaux entrants en M2 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

	Périmètre	2015-2016	2016-2017*	2017-2018	2018-2019	Prévision 2019	Ecart à la prévision PAPET	Cible contrat de site 2019
						(Année univ. 2018-19)	(Année univ. 2018-19)	(Année univ. 2018-19)
Total inscriptions en M2	UPEC	2 510	2 881	2 930	2 884			
Dont non redoublants (A)	UPEC	2 297	2 674	2 734	2 642			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	UPEC	1 011	1 132	1 179	1 069			
B/A (Part des nouveaux entrants)	UPEC	44,0 %	42,3 %	43,1 %	40,5 %	45,0 %	-4,5 pts	45,0 %
	National	37,3 %	nc	nc	nc			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

*Part des nouveaux entrants au niveau national non communiquée.

Evolution de la part des nouveaux entrants en Master



Le nombre d'inscrits en M1 connaît une légère hausse par rapport à 2017-2018 (+105 inscrits) tandis que le nombre d'inscrits en M2 diminue très légèrement (-46 inscrits). La part des nouveaux entrants en M1 se stabilise à 46.3 %, tandis que la part des nouveaux entrants en M2 diminue, pour atteindre à 40,5 %. Les moyennes nationales ne sont plus communiquées par le Ministère.

Justification des écarts :

Pour les nouveaux entrants en M1, malgré l'augmentation du nombre d'étudiants extérieurs, leur part diminue et ne permet pas d'atteindre la cible envisagée. Cet écart est cependant à considérer comme la capacité de l'établissement à proposer des masters particulièrement attractifs pour sédentariser les étudiants de L3. Le nombre des nouveaux entrants en M2 montre un tassement, la sélection en M1 et le passage assuré en M1-M2 est plutôt favorable à une sédentarisation des étudiants au cours du cycle 2.

OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche

Le soutien fort aux équipes de recherche et à l'innovation constituent les priorités qui permettront à l'UPEC de produire encore davantage de travaux scientifiques reconnus pour leur excellence au niveau national, en Europe ainsi qu'au niveau international. Ce soutien se traduit par une volonté constante et accompagnée d'actes pour renforcer de manière appuyée les conditions matérielles des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants.

Un tel soutien se matérialise de diverses manières. Après avoir baissé en 2018, les dotations aux laboratoires retrouvent en 2019 et en 2020 leur niveau de 2017. Par la présentation, dans le cadre de l'établissement, de projets de recherche fédérateurs autour des écoles universitaires de recherche (3 EUR ont été présentées en 2019 et deux ont été obtenues). Par le développement de partenariats ambitieux et exigeants au plan national, européen et international, pour développer plus encore qu'ils ne le sont déjà les réseaux des chercheurs de l'UPEC, notamment dans le cadre du réseau des universités européennes. Ce soutien se manifeste en outre par le développement de formations à la recherche dans le cadre des écoles doctorales ainsi que par une politique de soutien des doctorants dans le cadre du financement de contrats doctoraux ; il s'agit là d'un enjeu essentiel pour soutenir les meilleurs étudiants de Master désireux d'entreprendre un doctorat.

L'UPEC facilite le développement des initiatives individuelles et collectives grâce à une politique d'incitation à l'activité scientifique pérennisée et un accompagnement efficace des porteurs de projets, soutenus fortement par la direction de la recherche et de la valorisation (renforcée en 2019 ainsi qu'en 2020 au plan des effectifs et de l'expertise, avec la création d'UTI [UPEC Transfert et Innovation, en 2020, nouveau service de la DRV qui aide à la détection des innovations et à l'établissements de partenariats en la matière]). Des formations à la candidature aux appels à projets sont par ailleurs assurées dans le cadre de la direction de la recherche et de la valorisation, pour inciter les chercheurs à candidater à des appels à projets de type ANR ou européen, notamment.

L'UPEC, pour améliorer sa politique de recrutement ainsi que les conditions de travail des chercheurs, a débuté en 2020 une étude des conditions lui permettant d'obtenir à terme le label HRS4R et désigné la charte européenne du chercheur ainsi que le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs. De telles mesures sont de nature à rendre l'UPEC encore plus attractive pour les chercheurs désireux d'y enseigner ainsi que d'y effectuer des recherches et aussi de développer, au sein des composantes de l'UPEC, un regard critique sur l'intérêt et les limites de l'endorecrutement.

L'UPEC a également pour objectif de renforcer sa politique d'intégrité scientifique dans le cadre de la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche, afin de renforcer la culture de l'intégrité scientifique des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants. En 2019 a été désigné un référent « intégrité scientifique » représentant l'établissement qui est chargé de s'assurer du traitement des cas de manquement à l'intégrité scientifique.

Enfin, la valorisation des travaux menés constitue un enjeu pour l'établissement, notamment en raison des possibilités de développement que permettent les ressources générées (en matière de brevets, notamment).

Indicateur 2.1 : Publications par discipline

Disciplines	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Biologie fondamentale	153	160	186	160	188	157	nd
Recherche médicale	664	708	753	792	790	804	nd
Biologie appliquée-écologie	43	52	62	33	47	65	nd
Chimie	108	103	127	131	124	130	nd
Physique	89	74	86	77	58	67	nd
Science de l'univers	124	138	160	143	139	136	nd
Sciences pour l'ingénieur	90	89	96	96	82	104	nd
Informatique	55	66	53	64	51	57	nd
Mathématiques	95	92	74	73	71	70	nd
Sciences humaines	42	64	60	43	50	15	nd
Sciences sociales	40	48	58	41	48	83	nd
Multidisciplinaire	2	4	3	5	7	7	nd
Toutes disciplines	1 505	1 598	1 719	1 658	1 655	1 693	nd

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Précisions méthodologiques :

La base de données utilisée est le Web of Science® (WoS) de Clarivate Analytics (ex Thomson Reuters), qui est l'une des bases de référence pour la bibliométrie. C'est une base qui recense les revues scientifiques et les actes de colloques les plus influents au niveau international. Elle privilégie les publications académiques. Elle est ainsi représentative pour les disciplines bien internationalisées. Sa représentativité est moins bonne dans les disciplines appliquées, de « terrain », à forte tradition nationale, ou encore dont la taille de la communauté est faible. La base WoS est ainsi assez faiblement représentative pour certaines spécialités de la recherche médicale ou de la biologie appliquée, différentes disciplines des sciences pour l'ingénieur et des sciences humaines et sociales.

Dans le cadre du projet IPERU, la reconnaissance des publications auxquelles un établissement participe se fait annuellement par le repérage des adresses de ses laboratoires dans la base de données WoS. **Il s'agit ici d'un périmètre d'unités et non d'auteurs.** Ainsi, toutes les publications produites par une unité y compris celles des personnels enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'unité relevant d'autres établissements, par exemple le CNRS, sont prises en compte ; inversement les publications d'enseignants-chercheurs de l'établissement réalisées dans des unités ne relevant pas de son périmètre contractuel ne sont pas prises en compte.

Les indicateurs sont présentés **en compte fractionnaire disciplinaire** : ce compte concilie la logique de « participation » de l'établissement à la production scientifique (on compte pour 1 chacune des publications dans laquelle l'adresse de l'établissement apparaît, sans tenir compte du nombre total d'adresses de signataires) et la logique de « contribution » à une grande discipline (on fractionne la publication au prorata du nombre de grandes disciplines auxquelles est affectée la revue de la publication).

Le nombre de publications par discipline est exprimé en compte de présence, c'est-à-dire qu'une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline. **Le nombre total de publications est quant à lui exprimé en « compte fractionnaire »**, c'est-à-dire que chaque publication a été fractionnée au prorata du nombre de grandes disciplines auxquelles est affectée la revue de la publication.

Remarque : Dans les PAPET précédents, seul le total des publications était exprimé en compte fractionnaire. Le nombre de publication par discipline était quant à lui exprimé en compte de présence (une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline). L'OST assurant désormais le décompte fractionnaire par discipline, le tableau est présenté dans cette unité de compte pour plus de cohérence.

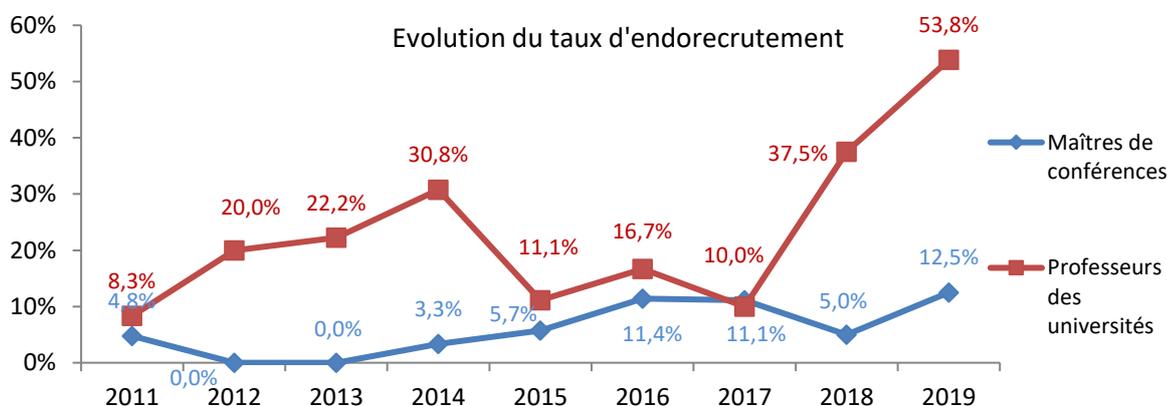
Les données ne sont pas disponibles pour l'année 2019 suite au retard de lancement de l'enquête IPERU en conséquence de la crise sanitaire, enquête mobilisée par l'OST pour la production de cet indicateur.

Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs

	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision 2020	Cible contrat de site 2019
Maîtres de conférences	4	2	1	3	7			
Total des recrutements	35	18	20	24	41			
% des endorecrutements	11,4 %	11,1 %	5,0 %	12,5 %	17,1 %	5 %	+ 12,1 pts	5,0 %
Prof. des universités	2	1	3	7	4			
Total des recrutements	12	10	8	13	12			
% des endorecrutements	16,7 %	10,0 %	37,5 %	54,0 %	27,0 %	25 %	+ 2 pts	25,0 %
Ens. enseignants-cherch.	6	3	4	10	11			
Total des recrutements	47	28	28	37	56			
% des endorecrutements	12,8 %	10,7 %	14,3 %	27,0 %	19,6 %			

Source : DRH, Pôle pilotage et SIRH

Le taux d'endorecrutement peut évoluer sensiblement d'une année à l'autre en raison notamment des faibles effectifs sur lesquels porte cet indicateur. Il est donc peu significatif. Après une stabilité du taux d'endorecrutement durant les 4 dernières années avec un nombre variant entre 3 et 6 endorecrutements par an, il augmente considérablement, notamment pour les professeurs des universités (de 37,5 % à 54,0 %) entre 2018 et 2019. Pour 2020, le taux d'endorecrutement est toujours relativement stable, malgré une légère baisse pour les professeurs d'université.



Précisions méthodologiques : Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement (COMUE UPE) mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.

Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).

OBJECTIF n° 3 : Renforcer l’ancrage territorial et rayonner à l’international

Le renforcement de l’ancrage territorial et le rayonnement international de l’établissement constituent le 3ème objectif du RAPET 2020. Cette priorité s’appuie tout d’abord sur le renforcement des liens avec les acteurs socio-économiques du territoire dans le cadre de la COMUE notamment, et sur la capacité de l’UPEC à répondre à leurs enjeux en matière de formation, de recherche et d’expertise.

L’internationalisation de la formation repose sur le renforcement du soutien à la mobilité entrante et sortante au sein des cursus, le développement de diplômes en langues étrangères et la codiplomation avec des universités partenaires. En adoptant une politique volontariste de renforcement de l’excellence de la formation et de la recherche, notamment dans le cadre de la candidature à des écoles universitaires de recherche, en 2019, puis en accompagnant la candidature de l’Université UGE à l’appel à projets SFRI, en 2020, l’UPEC a tendu à développer l’enseignement en langue étrangère et, plus spécifiquement, en anglais.

En recherche, l’internationalisation des activités est liée à la capacité de l’établissement à proposer aux enseignants-chercheurs et chercheurs un environnement de travail mêlant à la fois mobilité sortante, recrutement d’enseignants-chercheurs étrangers et recours aux enseignants-chercheurs invités. L’accompagnement des équipes de recherche dans le développement de programmes de recherche européens constitue également l’un des leviers permettant d’accroître l’internationalisation de la recherche.

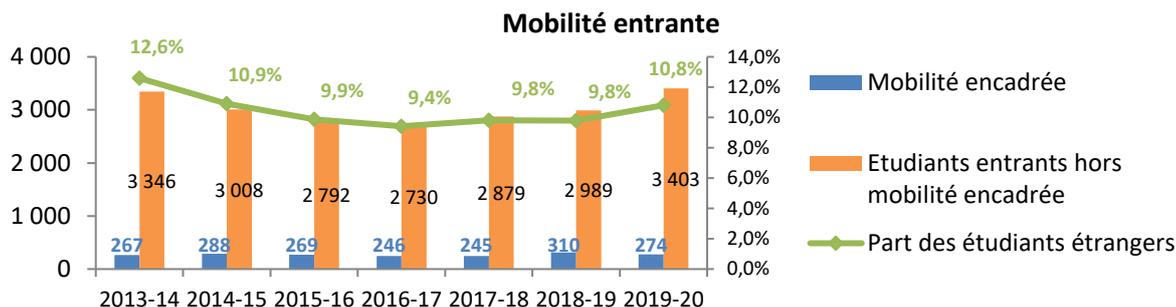
S’il conviendra d’encourager encore davantage l’obtention de contrats de recherche européens (on note la signature en 2017 de contrats d’une réelle envergure : ARRESTAD et ISOTIS), notons que la part des co-publications européennes et internationales permet d’évaluer l’impact des efforts faits pour favoriser l’internationalisation de l’environnement des enseignants-chercheurs.

Indicateur 3.1 : Mobilités des étudiants

Mobilité entrante

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Prévision PAPET 2020	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
					Année universit. 2019-2020	Année universit. 2019-2020	Année universit. 2018-2019
Total étudiants entrants	3 125	3 234	3 713	3 900	3 965	-65	3 965
<i>dont mobilité encadrée</i>	246	245	310	274			
Nombre total d’inscrits	31 847	33 063	34 472	35 843			
Part des étudiants étrangers issus d’un système éducatif étranger	9,8 %	9,8 %	10,8 %	10,9 %	13,0 %	- 2,1 pts	13,0 %

Sources : DEVE – SPOF



Mobilité entrante : Ensemble des étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes, programmes d'échanges et parcours diplômant hors double diplôme) et en formation délocalisée, en mobilité encadrée ou non.

Le nombre d'étudiants en mobilité entrante augmente de manière continue depuis 2016-2017 et de manière significative entre 2017-2018 et 2018-2019. La mobilité encadrée repartie à la hausse après deux années stables (+ 65 étudiants en 2018-2019) est en légère baisse pour 2019-2020 (-36 étudiants).

Dans le même temps, la part des étudiants issus d'un système éducatif étranger reste stable, autour des 10 % depuis ces 5 dernières années.

Justification des écarts : Les écarts constatés en 2020 sont dus à la diminution de la mobilité entrante en lien avec la crise sanitaire COVID.

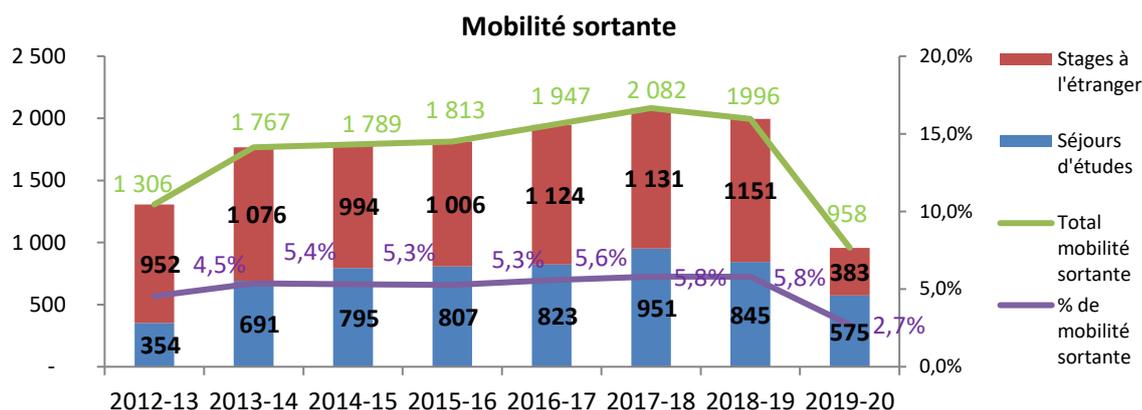
Mobilité sortante

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Prévision 2020 (année universitaire 2019-20)	Ecart à la prévision (année universitaire 2019-20)	Contrat de site 2019
Nombre d'étudiants	31 847	33 063	34 472	35 843			
Séjours d'études et linguistiques	823	922	845	575			
Stages à l'étranger	1 124	1 131	1 151	383			
Total	1 947	2 082	1 996	958			
% de mobilité sortante	6,1 %	6,2 %	5,8 %	2,7 %	6,5 %	-3,8 pts	7,0 %

Sources : DRI ; DEVE - SPOF

Remarques : Les données pour l'année 2016-2017 ont été consolidées.

Mobilité sortante : La mobilité sortante comprend l'ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. Les stages sont ceux reconnus académiquement.



Le pourcentage d'étudiants en mobilité sortante connaît un fort retrait (-3,1 points) en 2019-2020. Il est la conséquence d'une diminution tant du nombre de séjours d'études (-270) que du nombre de stages à l'étranger (-768).

Justification des écarts : Le fort écart à la prévision constaté en 2019-2020 est la conséquence de la crise sanitaire, qui a conduit à la suspension de l'ensemble des mobilités internationales à partir de la mi-mars 2020. La crise sanitaire a fortement impacté les mobilités qui ont lieu majoritairement au printemps ou à l'été, soit : les séjours linguistiques (aucun n'a pu être réalisé) et les stages (diminution et recours au télétravail).

Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master

	Périmètre	2016-2017*	2017-2018	2018-2019	Prévision 2019	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
					(Année universit. 2018-19)		
Nombre d'étudiants inscrits en cursus Master	UPEC	7 687	nc	nc			
Nombre d'étudiants étrangers inscrits en cursus Master	UPEC	1 386	nc	nc	1 500	so	
Part des étudiants étrangers en cursus Master	UPEC	18,0 %	nc	nc	nd	so	21,0 %
	<i>National</i>	<i>17 %</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

nc : non communiqué nd : non disponible

So : sans objet

Remarque : Afin d'assurer un meilleur suivi de la cible 2019 du contrat de site, la source des données pour cet indicateur a été modifiée et prend en compte ceux transmis par la DGESIP (données SISE). Le périmètre de la DGESIP se trouve être par ailleurs plus favorable, car il intègre les formations relevant du **cursus Master** (diplômes de Master et diplômes équivalents), quand le périmètre UPEC ne prenait en compte que les diplômes de Master. Ainsi en 2015-16, l'UPEC décomptait 1 136 étudiants étrangers en Master et la DGESIP 1 472.

Précisions méthodologiques : Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants étrangers en situation de mobilité entrante dans l'enseignement supérieur français (dans une université ou un établissement assimilé). Sont considérés comme étant dans ce cas les étudiants de nationalité étrangère ayant obtenu le baccalauréat à l'étranger ou ayant un titre étranger admis nationalement en équivalence.

La part des étudiants étrangers est mesurée par le rapport entre le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les formations relevant du cursus Master (diplômes de Master et diplômes équivalents, hors Masters enseignement et Diplômes d'Université « Formation Adaptée Enseignement ») et le nombre total d'étudiants dans ce cursus.

La proportion des étudiants étrangers inscrits en cursus Master se maintient autour de 18 %, soit 1 point de plus que la moyenne nationale en 2016-2017. Les données 2017-2018 et 2018-2019 ne sont pas disponibles suite à une modification méthodologique du Ministère d'où ces dernières sont issues.

Justification des écarts : L'absence des données pour l'année universitaire 2018-2019 ne permet pas de comparaison avec la prévision 2019, et ainsi de constater un écart.

Indicateur 3.3 : Enseignants-chercheurs étrangers invités

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020
Nombre d'enseignants-chercheurs étrangers invités pour un séjour d'au moins un mois	53	56	42	47	22	17	8
Nombre de mois d'invitation	66	62	47	50	22	5	

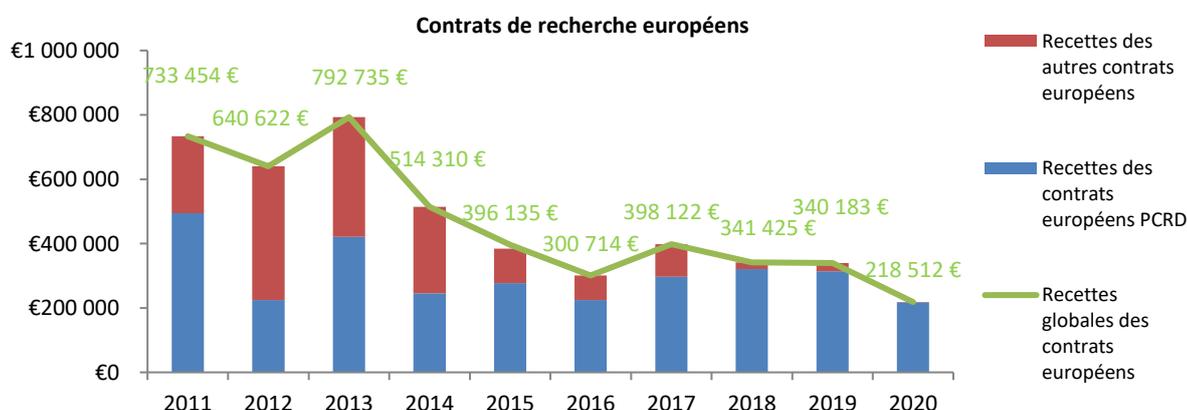
Source : DRH nd : données non disponibles

La crise sanitaire a entraîné l'annulation de la quasi-totalité des invitations prévues au 2ème semestre de l'année universitaire 2019/2020 et au 1er semestre de l'année universitaire 2020/2021. Cela explique la forte baisse observée.

Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche

	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
Recettes des contrats européens PCRD	224 558 €	296 604 €	321 332 €	313 812 €	217 670 €			
Recettes des autres contrats européens	76 156 €	101 518 €	20 093 €	26 371 €	841 €			
Recettes globales des contrats européens	300 714 €	398 122 €	341 425 €	340 183 €	218 512 €	350 000 €	- 131 488 €	600 000 €
Recettes globales des contrats de recherche	8 082 000 €	5 745 280 €	6 627 583 €	7 803 893 €	6 934 587 €			
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats	3,7 %	5,1 %	5,2 %	4,4 %	3,2 %			

Source : DRV



Cet indicateur ne concerne que les contrats de recherche européens gérés par l'UPEC et ne saurait refléter l'ensemble des revenus générés par les activités de recherche. Les recettes des contrats de recherche sont en baisse depuis 2013. Après des montants stables entre 2018 et 2019, ces derniers chutent considérablement en 2020 et s'établissent à 218 521 €.

Justification des écarts : Les contrats européens de recherche ont été fortement impactés par la pandémie de la Covid-19 en 2020. Ainsi, une forte diminution des missions explique en partie l'écart avec la prévision 2020.

Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales

Co-publications européennes

Disciplines	Part (%) en co-publication européenne (UE 28)					
	2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017	2016-2018	2017-2019
Biologie fondamentale	29,4 %	28,7 %	30,8 %	11,2 %	12,9 %	nd
Recherche médicale	26,0 %	26,6 %	25,9 %	11,7 %	11,9 %	nd
Biologie appliquée-écologie	19,9 %	26,9 %	27,9 %	10,6 %	18,6 %	nd
Chimie	20,3 %	24,1 %	26,6 %	13,4 %	17,3 %	nd
Physique	31,3 %	34,5 %	34,8 %	15,9 %	18,5 %	nd
Sciences de l'univers	32,9 %	37,5 %	40,9 %	22,4 %	21,4 %	nd
Sciences pour l'ingénieur	11,0 %	14,8 %	16,8 %	7,8 %	9,7 %	nd
Informatique	10,1 %	12,2 %	16,7 %	10,1 %	10,0 %	nd
Mathématiques	20,5 %	20,7 %	16,7 %	10,1 %	14,7 %	nd
Sciences humaines	23,1 %	23,8 %	25,0 %	14,8 %	6,9 %	nd
Sciences sociales	17,6 %	18,4 %	18,9 %	11,3 %	13,2 %	nd
Toutes disciplines	24,7 %	26,2 %	26,7 %	12,6 %	13,8 %	nd

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Co-publications internationales

Disciplines	Part (%) en co-publication internationale (dont UE 28)					
	2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017	2016-2018	2017-2019
Biologie fondamentale	47,0 %	47,0 %	52,1 %	50,8 %	53,7 %	nd
Recherche médicale	38,9 %	39,1 %	39,1 %	40,7 %	41,4 %	nd
Biologie appliquée-écologie	62,9 %	67,7 %	67,5 %	68,1 %	63,2 %	nd
Chimie	47,1 %	56,9 %	64,3 %	62,1 %	64,1 %	nd
Physique	61,0 %	65,0 %	69,8 %	66,8 %	69,6 %	nd
Sciences de l'univers	64,6 %	68,1 %	69,9 %	74,3 %	74,2 %	nd
Informatique	43,0 %	47,8 %	52,3 %	55,8 %	56,2 %	nd
Sciences pour l'ingénieur	42,1 %	49,7 %	54,9 %	58,5 %	60,3 %	nd
Mathématiques	49,7 %	51,2 %	49,2 %	46,3 %	47,0 %	nd
Sciences humaines	32,6 %	35,6 %	38,9 %	49,8 %	32,8 %	nd
Sciences sociales	28,9 %	30,9 %	31,3 %	36,7 %	46,4 %	nd
Toutes disciplines	45,1 %	47,2 %	48,9 %	49,8 %	50,5 %	nd

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Précisions méthodologiques : Les parts des publications de l'établissement produites en co-publication permettent d'apprécier les collaborations de l'établissement avec différents espaces géographiques mondiaux. Sont présentées les parts de co-publication intra européenne (UE28) et internationale (dont UE28). L'indicateur, exprimé en pourcentage (%), est défini par le nombre de publications de l'établissement co-publiées avec au moins une structure de recherche d'un autre pays, rapporté au nombre total de publications de l'établissement (au moins un pays de l'UE, au moins un autre pays, au moins un autre pays hors UE).

Cependant à partir de l'année 2015-2017, l'indicateur est calculé de façon à distinguer la part des publications uniquement intra européennes, c'est à dire avec un autre pays de l'UE28 que la France, à condition qu'elles ne soient pas aussi avec un pays hors de l'UE28. Cette modification impacte légèrement le tableau des co-publications internationales (dont UE) en diminuant dans une faible mesure le nombre de publications européennes.

Les indicateurs sont présentés de 2011 à 2016 en années lissées glissantes construites sur la moyenne des publications de 3 années. (ex. pour 2013-15 : 2013, 2014 et 2015). Ces calculs lissent les variations annuelles non significatives dont celles de la base et assurent une meilleure robustesse des résultats.

Les données ne sont pas disponibles pour l'année 2019 suite au retard de lancement de l'enquête IPERU, enquête mobilisée par l'OST pour la production de cet indicateur. L'absence de données pour l'année 2019 ne permet donc pas le lissage 2017-2019.

OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités

Une action volontariste dans ce domaine se fonde sur la conviction selon laquelle une politique active de vie étudiante renforce la qualité de vie, le développement de nouvelles compétences par les étudiants et, indirectement, la réussite globale des étudiants.

La dynamisation de la vie universitaire nécessite une plus grande association des étudiants à la gouvernance universitaire et une meilleure reconnaissance de leur engagement. Le développement des initiatives étudiantes et le renforcement de leur participation dans les activités sportives, culturelles et associatives constituent ainsi une priorité de l'établissement pour soutenir le bien-être des étudiants. C'est dans cette optique que l'UPEC renforce son soutien en ressources humaines, financier et logistique pour le développement des projets étudiants dans ces domaines.

La dynamisation de la vie universitaire repose également sur la mise à disposition d'espaces propices au développement des initiatives individuelles et collectives des étudiants. Pour répondre à ces objectifs, l'UPEC poursuivra sa politique visant à optimiser l'utilisation des locaux, à créer des espaces de vie et de co-working.

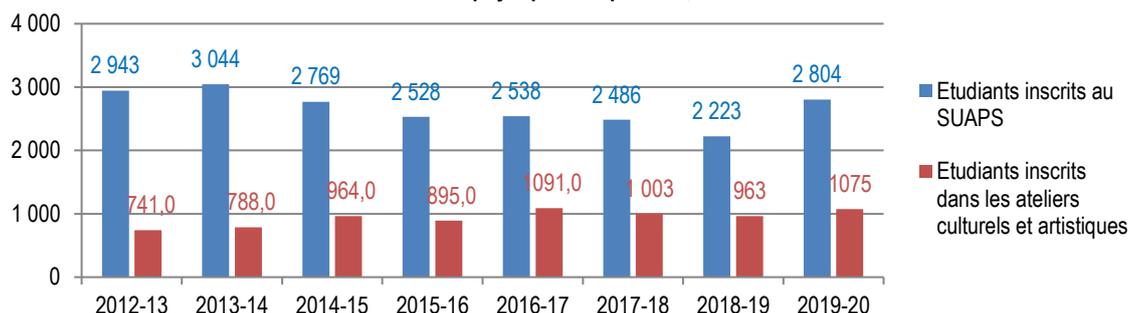
Enfin, l'UPEC développe sa politique sociale visant à prendre en compte les problématiques pouvant affecter les étudiants dans leurs rapports à leurs études, notamment celles liées à la santé. Réformer les dispositifs d'accompagnement en matière de santé et soutenir le développement du sport apparaissent comme un levier propre à soutenir les objectifs de la réussite étudiante. La situation particulière suscitée par la COVID a évidemment bouleversé les objectifs de début de contrat. Le fonctionnement du service vie de Campus ayant orienté ses actions vers le social, l'aide à la précarité étudiante, la distribution de paniers alimentaires et de matériels numériques, l'accompagnement par le déploiement des emplois étudiants, etc. En contrepartie, les actions culturelles et sportives ont dû être réinventées selon d'autres modalités.

Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Prévision 2020 (année univ. 2019-2020)	Ecart à la prévision (année univ. 2019-2020)
Nombre total d'étudiants	31 847	33 063	34 472	35 843		
Nombre d'étudiants inscrits au SUAPS	2 538	2 486	2 233	2 804	2 900	- 96
<i>dont inscrits à l'association sportive</i>	564	534	551	586	600	- 14
Nombre d'étudiants inscrits dans les ateliers culturels et artistiques	1 091	1 003	963	1 075	1 500	- 425
Nombre d'associations étudiantes actives	69	77	86	80	85	-5
<i>dont labellisées</i>	12	18	30	32	35	-3
Part des étudiants pratiquant une activité physique et sportive	8,0 %	7,5 %	6,5 %	7,8 %		
Part des étudiants impliqués dans une activité culturelle et artistique	3,4 %	3,0 %	2,8 %	2,9 %		
Part des associations labellisées	17,4 %	23,4 %	35,0 %	40,0 %		

Source : DEVE - Service vie de Campus

Inscrits dans les activités physiques et sportives, culturelles et associatives



Après plusieurs années de baisse, le nombre d'étudiants inscrits au SUAPS connaît une hausse significative en 2019-2020 (+ 571 étudiants). La part des inscrits au SUAPS augmente donc sensiblement et ce malgré l'augmentation des effectifs étudiants.

Le nombre d'étudiants inscrits dans des ateliers culturels et artistiques connaît lui aussi une augmentation en 2019-2020 (+ 112 étudiants).

Le nombre d'associations étudiantes actives se stabilise.

Précisions méthodologiques : Le nombre total d'étudiants correspond aux inscriptions principales dans tous les diplômes (hors IFSI) hors cumulatifs. La labellisation des associations a été mise en place en 2011-2012.

Justification des écarts : Les écarts concernant les activités culturelles, sportives et les associations étudiantes sont liés à l'impact de la crise sanitaire sur l'année 2020, cette dernière ayant amené une nouvelle organisation et la mise en place du distanciel pour les activités et événements à destination des étudiants.

Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSIE soutenus et budget consacré

	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision
Nombre de projets FSIE déposés	42	52	41	47	43	60	-17
Nombre de projets FSIE soutenus	36	42	35	42	29	50	-21
Part des projets soutenus	85,7 %	80,8 %	85,4 %	89,4 %	67,4 %	83,3 %	-15,9 pts
Budget FSIE projets exécuté	23 042 €	26 264 €	35 000 €	31 245 €	85 000 €		

Source : DEVE - Service vie de Campus

Projets FSIE



Le nombre de projets FSIE déposés et/ou soutenus est en baisse entre 2019 et 2020. Après trois années de hausse, la part des projets soutenus diminue fortement en 2020.

Justification des écarts : Les écarts concernant les projets FSDIE déposés et soutenus sont dus à la crise sanitaire. Les projets soutenus devaient être en majorité réalisés en présentiel, la crise ayant contraint les associations à reporter ou annuler leurs événements. Ainsi, le contexte sanitaire a surtout affecté le nombre de projets réalisés car les projets retenus ont dû être annulés. Le volume de dépôts des projets, bien qu'un peu plus faible que l'année précédente, a mieux résisté. Le montant des projets financés et exécutés a plus que doublé. Le cadrage de la FSDIE a été repensé et mieux compris par les étudiants qui se saisissent maintenant du dispositif pour des projets plus ambitieux.

Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Prévision 2020 (Année uni. 2019-2020)	Ecart à la prévision (Année uni. 2019-2020)
Nombre d'étudiants orientés	223	121	156	0	0	so	so

Source : SSU

Le réseau RESUS est inactif depuis deux ans.

Justification des écarts : La réactivation du réseau RESUS en 2021 sous le nom de RESUS+ bénéficiera d'un support numérique accessible aux étudiants. Cette hausse de visibilité entraînera une augmentation importante des étudiants orientés.

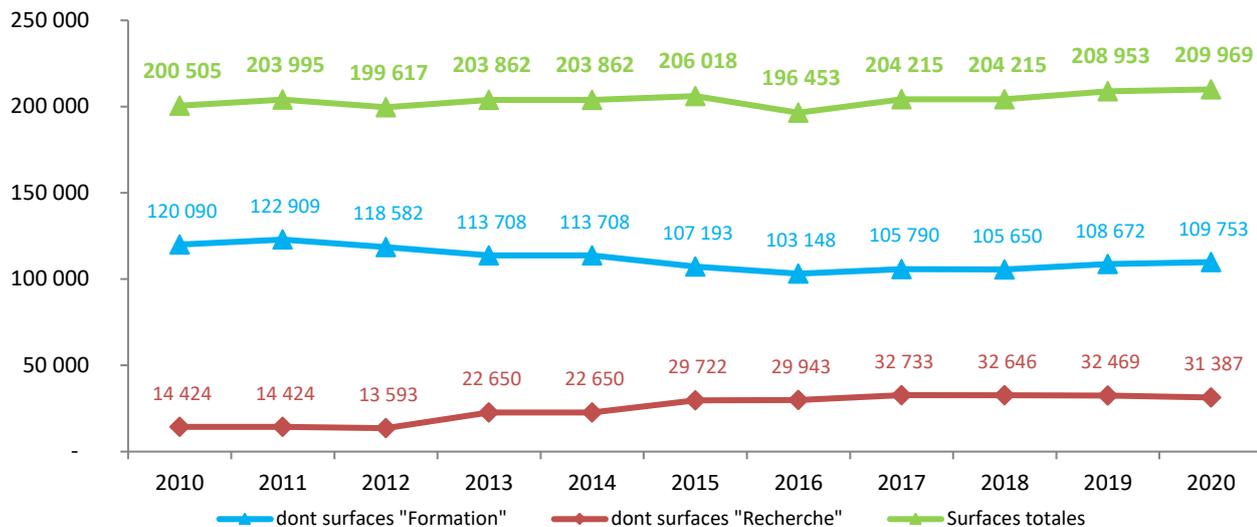
Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières

	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision 2020
Enseignement	103 148	105 790	105 650	108 672	109 753	109 172	+ 581
Recherche	29 943	32 733	32 646	32 469	31 387	33 514	- 2 127
Administration	13 715	14 331	13 849	14 304	14 131	14 841	- 710
Logistique / technique	7 404	8 709	8 709	9 611	9 611	9 611	=
Documentation	16 808	18 267	18 267	18 267	18 267	18 267	=
Vie sociale et culturelle	3 114	3 114	3 114	3 114	3 660	3 114	+ 546
Restauration	2 580	2 580	2 580	2 580	2 412	2 580	- 168
Hébergement	6 579	6 579	6 579	6 579	6 579	6 579	=
Installations sportives	2 261	2 261	2 261	2 261	2 522	2 261	+ 261
Utilisé par un tiers	9 014	9 014	9 014	9 014	9 014	9 014	=
Surfaces sans affectation (travaux)	1 887	837	1 546	2 082	2 633	1 778	+ 855
Total	196 453	204 215	204 215	208 953	209 969	210 731	- 762

Source : Direction du Patrimoine

Entre 2010 et 2019, les surfaces immobilières globales de l'UPEC ont progressé de 4,5 % (+ 9 082 m²). Les surfaces « d'enseignement » sont en augmentation depuis 2016 (+2 207 m²). Les surfaces de « recherche » ont quant à elles plus que doublé sur la période, passant de 14 424 m² à 33 514 m². La SHON de l'UPEC est passé de 208 953 m² à 209 969 m² entre 2019 et 2020, soit une augmentation de 1016 m², suite à l'intégration du nouveau bâtiment Préfabriqué (946 m²) construit sur le site du Campus centre et la correction de la surface du bâtiment B à Chérioux qui est passée de 738 m² à 808 m², soit + 70 m².

Surfaces immobilières (en m² SHON)

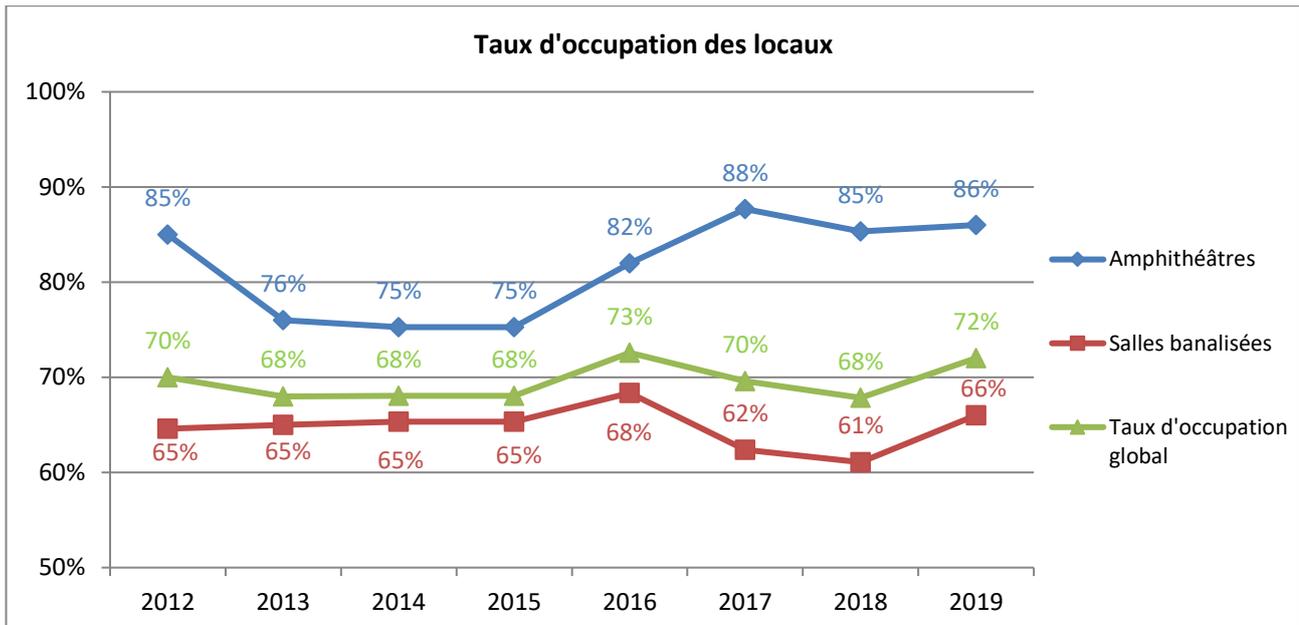


Justification de l'écart 2020 : Les écarts constatés s'expliquent par les conséquences de la crise COVID, cette dernière ayant entraîné une fermeture importante de l'université et un fonctionnement anormal depuis mars 2020.

Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux

	2017		2018		2019		2020		Prévision 2020		Ecart à la prévision 2020		Cible Contrat de site	
	Amphit héatres	Salles banalisées	Amphit héatres	Salles banalisées	Amphit héatres	Salles banalisées								
Nombre d'heures d'utilisation	44 192	297 655	43 966	307 826	43 300	237 171	nd	nd						
Nombre de salles	44	426	46	450	45	440	nd	nd						
Total surfaces SHON (en m ²)	10 235	25 629	10 491	27 102	10 009	26 588	nd	nd						
Taux d'occupation réelle	88 %	62 %	85 %	61 %	86 %	66 %	nd	nd	86 %	69 %	so	so	75 %	68 %
Occupation globale	70 %		68 %		72 %		nd		74 %		so		70 %	

Source : Direction du Patrimoine
 nd = non disponible
 so = sans objet



La COVID-19 et le confinement associé a rendu la mesure de l'occupation des salles obsolète pour l'année 2020. L'indicateur n'est donc pas renseigné pour cette année.

OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse

La documentation constitue une des missions essentielles de l'université. Service soutien de la recherche et de la formation, mettant à disposition des usagers les ressources adaptées à leurs besoins, le service commun de documentation intègre également à son activité les exigences de qualité, d'innovation et d'évaluation.

L'objectif de l'UPEC est de renforcer l'offre documentaire à destination des différents publics en s'appuyant notamment sur le numérique et de permettre l'accès au plus grand nombre à cette offre documentaire. L'enjeu est de diversifier les services proposés sur place et à distance notamment auprès des enseignants-chercheurs et de poursuivre l'adaptation des bibliothèques aux nouvelles pratiques pédagogiques afin de répondre à l'évolution des besoins étudiants.

L'année 2020 a fortement impacté l'activité des bibliothèques physiques, en raison des fermetures, de jauges et d'usages contraints tout au long de la période. On observe toutefois un très bon report des usages vers les ressources numériques. Les bibliothèques se sont adaptées et ont su proposer les services alternatifs nécessaires aux publics.

Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD

Variation des horaires d'ouverture du SCD

	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées	67,75	67,75	67,75	67,75	67,75	67,75	=	68

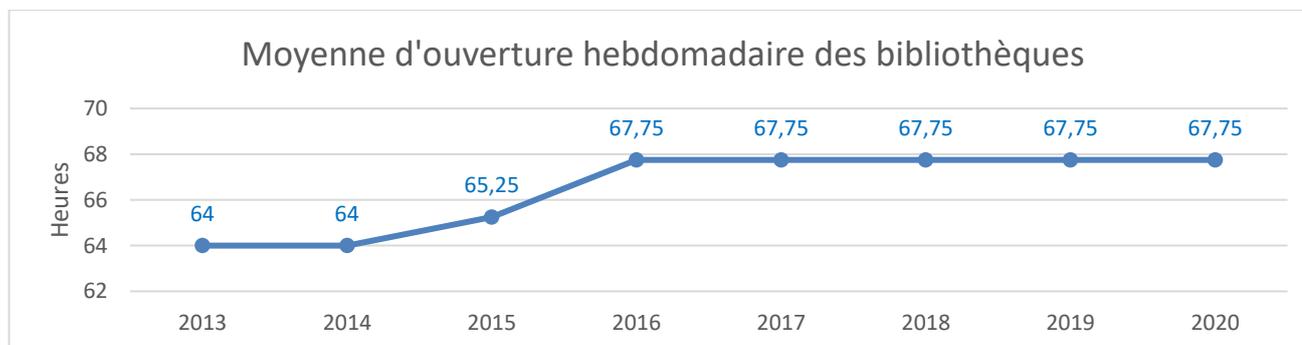
Source : SCD

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants :

- ouvertes au moins 45 heures par semaine et le samedi ;
- dotées de plus de 100 places assises.

Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Justification de l'écart : L'indicateur est construit d'après l'ESGBU sur une semaine type. L'amplitude horaire n'a été maintenue que sur une partie réduite de l'année universitaire (janvier-février 2020). Sur le reste de l'année, les bibliothèques ont connu des périodes de fermeture (1er confinement) ou d'ouverture en horaires réduits. L'indicateur ne reflète pas ces variations entre période d'ouverture normale, horaires réduits et fermeture. A titre de comparaison, le nombre d'heures d'ouverture annuel a chuté de plus de 40 % entre 2019 et 2020, passant en moyenne par bibliothèque de 2 737h en 2019 à 1 541h en 2020.



Le rythme moyen d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées augmente annuellement depuis 2013 et se stabilise depuis 2016. Les effets de la crise sanitaire n'apparaissent pas dans cette courbe, l'indicateur étant construit sur une semaine type.

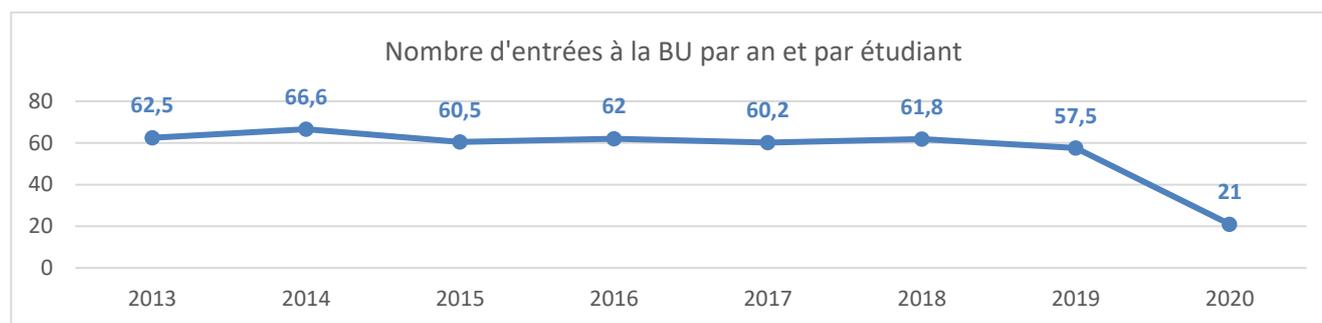
Indicateur 5.2 : Fréquentation physique des bibliothèques

Fréquentation physique des bibliothèques

Nombre d'entrées par an et par étudiant	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision
UPEC	62,0	60,2	61,8	57,5	21	60	-39
Niveau national							

Source : SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

Justification de l'écart : En 2020, la baisse de fréquentation s'élève à plus de 60 % du fait du confinement. Les mesures sanitaires ont conduit à la fermeture des bibliothèques lors du premier confinement, puis la mise en œuvre de jauges et d'horaires d'ouverture réduits. Cette baisse (combinée comme chaque année à une augmentation des effectifs étudiants) fait chuter l'indicateur et explique l'écart constaté.



Indicateur 5.3 : Consultation des ressources numériques

Consultation des ressources numériques

Nombre de consultations par usager	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision
UPEC	84,2	77,3	70,8	68,9	105,5	80	+ 25,5
Niveau national							

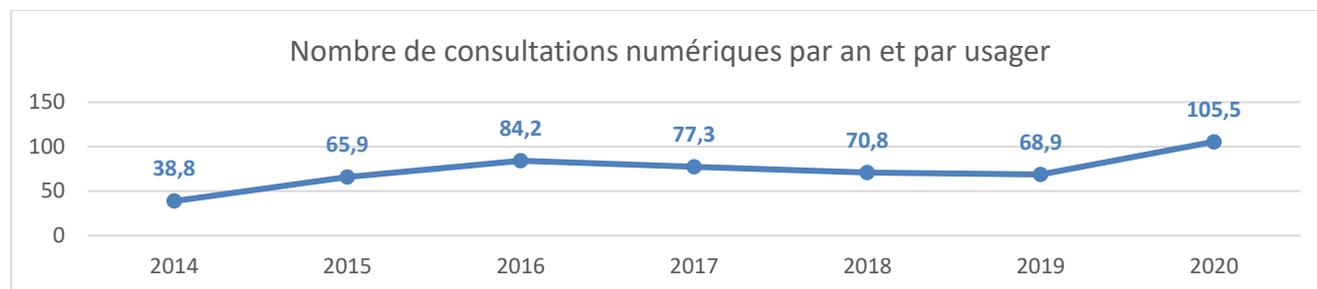
Source : SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

Remarque : Ces indicateurs permettent le suivi d'usages complémentaires, de la fréquentation des espaces physiques et de l'utilisation des services en ligne, sur la durée.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire) :

Fréquentation physique des bibliothèques : nombre d'entrées annuelles rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme national 150.

Consultation des ressources numériques : le numérateur est constitué du nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), plus le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au nombre total d'utilisateurs (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).



La fréquentation des bibliothèques en ligne à distance est en très forte augmentation et traduit un report des usages vers le numérique.

Justification de l'écart : La consultation de ressources numériques a augmenté de plus de 60 % en 2020. Les bibliothèques ont accompagné la fermeture des espaces physiques par un travail important de valorisation des services et ressources en ligne. On observe en 2020 un report massif des usages de la documentation imprimée vers la documentation électronique. A noter également que certains éditeurs ont ouvert gratuitement des collections habituellement payantes au cours du premier confinement favorisant l'augmentation de l'offre et des usages.

OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions

Afin d'accomplir ses missions de service public, en formation et en recherche, et d'assurer son développement, une des priorités de l'UPEC consistera à assurer son équilibre financier notamment en développant les activités génératrices de ressources propres. Il s'agit ainsi de poursuivre et d'amplifier une tendance pluriannuelle de croissance de la formation en apprentissage et tout au long de la vie, en s'appuyant sur ce qui constitue un apport spécifique et distinctif de l'université : l'articulation des formations avec la recherche. En recherche, la valorisation des activités, le renforcement des opérations de transfert de technologie, ainsi que la progression des contrats de recherche, d'études ou d'expertise généreront des ressources supplémentaires permettant le développement continu des projets.

Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP)*

	Nature	2017	2018	2019	2020	Prévision révisée PAPET 2021	Ecart à la prévision 2020
Formation apprentissage		10,94 M€	11,81 M€	13,31 M€	8,49 M€	15,25 M€	-6,76 M€
Formation continue, VAE et diplôme propre (droit spécifique)		7,53 M€	8,06 M€	8,56 M€	5,54 M€	7,84 M€	-2,29 M€
Droits d'inscription (droit simple)		4,17 M€	4,12 M€	4,32 M€	6,47 M€	4,75 M€	+1,72 M€
Contrats et prestations de recherche hors ANR et hors financements publics		1,88 M€	2,01 M€	2,64 M€	3,47 M€	3,72 M€	-0,25 M€
ANR IA (74411)		0,55 M€	0,83 M€	1,25 M€	0,74 M€	0,86 M€	-0,12 M€
ANR hors IA (74412)		0,06 M€	0,06 M€	0,72 M€	2,02 M€	1,90 M€	+0,13 M€
Taxe d'apprentissage (7481)		1,26 M€	1,12 M€	0,67 M€	0,71 M€	0,96 M€	-0,25 M€
Autres recettes		1,26 M€	1,17 M€	1,17 M€	1,10 M€	1,05 M€	+0,05 M€
		3,21 M€	3,15 M€	4,93 M€	4,06 M€	4,93 M€	-0,87 M€
Subventions (hors SCSP)	Fonctionnement	6,20 M€	6,93 M€	7,63 M€	4,29 M€	9,29 M€	-5,00 M€
	Financement de l'actif	1,98 M€	1,84 M€	2,37 M€	3,73 M€	7,64 M€	-3,90 M€
<i>dont Autres financements Etat</i>	Fonctionnement	0,78 M€	0,87 M€	1,01 M€	0,77 M€	1,15 M€	-0,38 M€
	Financement de l'actif	0,39 M€	0,82 M€	0,78 M€	2,58 M€	3,58 M€	-0,99 M€
<i>dont Conseil régional IDF (7442)</i>	Fonctionnement	0,59 M€	1,00 M€	0,88 M€	1,04 M€	1,41 M€	-0,37 M€
	Financement de l'actif	1,01 M€	0,71 M€	0,48 M€	0,79 M€	1,54 M€	-0,75 M€
<i>dont Conseils départementaux</i>	Fonctionnement	0,07 M€	0,06 M€	0,10 M€	0,04 M€	0,01 M€	+0,03 M€
	Financement de l'actif	0,20 M€	0,16 M€	0,36 M€		0,20 M€	
<i>dont Union européenne (7446)</i>	Fonctionnement	1,14 M€	1,27 M€	1,47 M€	0,94 M€	1,47 M€	-0,52 M€
	Financement de l'actif	0,02 M€	0,00 M€	0,23 M€	0,00 M€	0,01 M€	-0,01 M€
<i>dont Autres subventions</i>	Fonctionnement	3,62 M€	3,73 M€	4,18 M€	1,49 M€	5,26 M€	-3,76 M€
	Financement de l'actif	0,37 M€	0,15 M€	0,52 M€	0,35 M€	2,31 M€	-1,95 M€
Total		37,19 M€	39,10 M€	44,93 M€	37,15 M€	54,46 M€	-17,32 M€
<i>hors financement actif</i>		<i>35,20 M€</i>	<i>37,26 M€</i>	<i>42,57 M€</i>	<i>33,41 M€</i>	<i>46,83 M€</i>	<i>-13,41 M€</i>
Ressources encaissables		231,27 M€	235,75 M€	243,35 M€	251,59 M€	260,80 M€	-9,21 M€
Part ressources propres sur ressources encaissables		16,1 %	16,6 %	18,5 %	14,8 %	20,9 %	-6,1 %
Produits encaissables (ie hors financement actif)		229,28 M€	233,90 M€	240,99 M€	247,85 M€	253,16 M€	-5,31 M€
Part ressources propres (hors financement actif) sur produits encaissables		15,4 %	15,9 %	17,7 %	13,5 %	18,5 %	-5,0 %

Source : DSF

* SCSP : subvention pour charge de service public (dotation de l'État)

Les écarts constatés entre 2019 et 2020 s'expliquent par une modification méthodologique. Jusqu'en 2019 les montants saisis en exécution étaient établis en droits constatés, tandis qu'à partir de 2020 sont appliquées les méthodes de la GBCP. Les montants sont donc calculés sur les encaissements réels et décaissements réels.

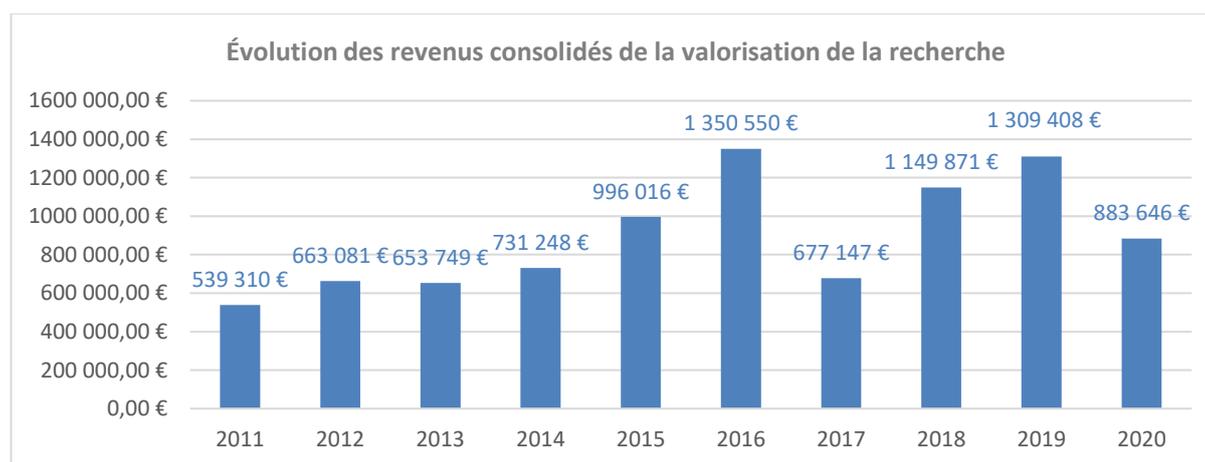
Justification des écarts : Les modifications méthodologiques appliquées à l'indicateur ne permettent pas la constatation des écarts entre les prévisions 2020 (effectuées en droits constatés) et le réalisé de la même année.

Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
Contrats hors FPP*	677 147 €	1 124 887 €	1 309 408 €	883 646 €	900 000 €	- 16 354 €	900 000 €
Prestations							
Recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (PI)							
Total	677 147 €	1 124 887 €	1 309 408 €	883 646 €	900 000 €	- 16 354 €	900 000 €

Source : DRV

* FPP : Financements Publics sur Projets



Le volume global des revenus issus de la valorisation de la recherche connaît une croissance continue, de l'ordre de 20 % par an entre 2011 et 2016. La réorganisation administrative de la valorisation de la recherche après 2016 a conduit à une baisse de ces revenus en 2017, qui augmentent de nouveau en 2018 et 2019 (+ 16,0 % entre 2018 et 2019). L'année 2020 marque cependant une inflexion de cette tendance et les revenus de la valorisation de la recherche chutent pour s'établir à 883 646 €.

Justification des écarts : Malgré un ralentissement de l'activité causé par la pandémie de la Covid-19, les recettes contrats hors FPP correspondent aux prévisions 2020.

Indicateur 6.3 : Financement de l'activité

	2017	2018	2019	2020	Prévision rectifiée 2020	Ecart à la prévision	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Produits encaissables	229,28 M€	233,90 M€	240,99 M€	247,85 M€	253,16 M€	-5,31 M€		
Ressources propres (hors financements actifs)	35,20 M€	37,26 M€	42,57 M€	33,41 M€	46,83 M€	-13,41 M€		
Charges décaissables (fonctionnement)	222,11 M€	225,49 M€	231,73 M€	234,56 M€	246,50 M€	-11,94 M€		
<i>dont charges externes</i>	21,88 M€	22,11 M€	24,01 M€	23,46 M€				
<i>dont dépenses de personnel (hors provisions)</i>	186,28 M€	188,91 M€	191,56 M€	194,52 M€	199,45 M€	-4,93 M€		
Contrats doctoraux (sur fonctionnement)	2,65 M€	2,62 M€	2,57 M€	3,57 M€	2,54 M€	+1,03 M€		
Part des ressources propres	15,4 %	15,9 %	17,7 %	13,5 %	18,5 %	-5 pts	13-15 %	13 %
Part des charges décaissables	96,9 %	96,4 %	96,2 %	94,6 %	97,4 %	-2.8 pts	98-100 %	100 %
Part des charges externes	9,9 %	9,8 %	10,4 %	10,0 %			15-16 %	16 %
Part des dépenses de personnel	81,2 %	80,8 %	79,5 %	78,5 %	78,8 %	-0.3 pt	82-83 %	83 %
Part des dépenses de personnel et contrats doctoraux	82,4 %	81,9 %	80,6 %	79,9 %	79,8 %	+ 0.1 pt	82-83 %	83 %

Source : DSF

Les écarts constatés entre 2019 et 2020 s'expliquent par une modification méthodologique. Jusqu'en 2019 les montants saisis en exécution étaient établis en droits constatés, tandis qu'à partir de 2020 sont appliquées les méthodes de la GBCP. Les montants sont donc calculés sur les encaissements réels et décaissements réels.

Il est néanmoins possible de constater une baisse de la part des ressources propres, qui s'établit à 13,5 %, dans la fourchette du taux de vigilance.

Justification des écarts : Les modifications méthodologiques appliquées à l'indicateur ne permettent pas la constatation des écarts entre les prévisions 2020 (effectuées en droits constatés) et le réalisé de la même année.

Indicateur 6.4 : Équilibre financier

	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Écart à la prévision 2020	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Excédent brut d'exploitation	12,32M€	14,20 M€	14,09 M€	17,3 M€				0
<i>Variation</i>	<i>-0,04M€</i>	<i>+ 1.88 M€</i>	<i>-0,11 M€</i>	<i>3,81 M€</i>				
Résultat net comptable	3,37M€	3,83 M€	5,37 M€	7,20 M€				0
<i>Variation</i>	<i>0,79M€</i>	<i>0,46 M€</i>	<i>1,54 M€</i>	<i>1,83 M€</i>				
Fonds de roulement net (1)	26,71M€	26,46 M€	30,84 M€	32,9 M€	25,07 M€	+ 7,83 M€		0
<i>Variation</i>	<i>0,18M€</i>	<i>-0,25 M€</i>	<i>4,38 M€</i>	<i>2,1 M€</i>	<i>-5,7 M€</i>			
Jours de dépenses	43	42	48	50	25	+ 25		15
Sommes affectées (2)		nd	nd	nd				
Fonds de roulement mobilisable (1)-(2)	26,71M€	nd	nd	nd				
Besoin en fonds de roulement (3)	- 18,60 M€	-21,31 M€	- 21,25 M€	-26 M€	-25,84 M€	-0,16 M€		
Trésorerie (1)-(3)	45,31 M€	47,78 M€	52,10 M€	58,9 M€	50,92 M€	+ 7,98 M€		0
<i>Variation</i>	<i>7,15M€</i>	<i>2,47 M€</i>	<i>4,32 M€</i>	<i>8 M€</i>	<i>-0,1 M€</i>			
Jours de dépenses	73	76	81	90	71	+ 19	25-30	25

Sources : Agence comptable, DSF

On constate en 2020 une progression de l'EBE de 3,21 M€ et une progression du résultat net de 1,83 M€. Le fond de roulement net est en hausse (+2,06 M€). Conjugué à l'excédent de ressources lié à un besoin en fond roulement toujours négatif en 2020, la trésorerie de l'établissement est abondée d'environ 6,80 M€ pour se porter à 58,90 M€, l'équivalent de 90 jours de dépenses.

Justification des écarts : L'année 2020 est atypique au regard de la pandémie. Il est ainsi difficile d'en tirer des conclusions pérennes. Pour autant, les résultats sont positifs (résultats, EBE, FDR et trésorerie), renforçant l'autonomie de l'UPEC.

OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions

Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière part de la conviction selon laquelle l'amélioration de la qualité de service rendu aux étudiants et aux personnels est un atout pour le développement des missions et l'attractivité de l'établissement. Cette démarche se fonde sur une meilleure connaissance et maîtrise des processus organisationnels en vigueur, l'analyse de leur adéquation avec les besoins exprimés et la recherche constante de leur amélioration.

L'amélioration continue de la qualité de service rendu dépend également de la gouvernance de l'établissement et de ses circuits de décisions, qui doivent être clairs et simples. Les efforts de dématérialisation des actes de gestion entrepris ces dernières années seront donc poursuivis en cohérence avec les évolutions des systèmes d'information.

Indicateur 7.1 : Pilotage financier

Pilotage budgétaire :

Actions prévues	Masse	Nature	Objet	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision	Contrat de site 2019
1 - Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.	Fonctionnement	Dépenses	AE	96,5 %	96,7 %	95,9 %	99 %	- 3,1 pts	
			CP	94,8 %	96,2 %	95,2 %	99 %	- 3,8 pts	
		droits constatés	97,7 %	95,3 %	95,6 %	99 %	- 3,4 pts	98,5 %	
	Investissement	Dépenses	AE	80,9 %	82,7 %	65,4 %	85 %	- 19,6 pts	
			CP	77,0 %	63,7 %	74,0 %	85 %	- 11 pts	
		droits constatés	77,6 %	52,6 %	65,8 %	85 %	- 19,2 pts	80 %	

Source : DSF

Justification des écarts : Les taux de réalisation sont, malgré les circonstances particulières de l'année 2020, relativement équivalents à ceux de 2019 (1 pts de moins). Ils sont supérieurs à la prévision d'exécution. En Investissement les taux d'exécution en AE sont en baisse par notamment la moindre mise en œuvre de travaux.

Actions prévues	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision	Contrat de site 2019
2 - Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution.	2	2	2	2	2	0	1,5
3 - Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	2	2	2	2	2	0	1,5
4 - Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	0	2

Source : DSF

Commentaires sur les actions :

Action 2 : Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels sur l'exécution des dépenses et suivi des agrégats de gestion lors des différents budgets (initial et rectifiés).

Action 4 : Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être compris entre - 0.5 et + 0.5 %).

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels de suivi des emplois et de la masse salariale, analysés en réunion par un comité de pilotage (DRH - DSF - DGS).

Outils utilisés : tableaux Excel alimentés par des données internes (requêtes BO/KX) et les données de l'application OREMS.

2013 : Prévisions et suivis trimestriels des emplois et de la masse salariale, avec analyse des facteurs d'évolution, dans le cadre du document prévisionnel de gestion (DPG).

2017 : Il conviendra de suivre des indicateurs d'exécution des nouveaux objets de dépenses liées à la mise en place de la GBCP (AE, CP) en plus des droits constatés.

Qualité comptable :

Actions prévues	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
1 - Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2	2	2	2	0	2
2 - Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	1	2	1	1	0	1,5

Source : Agence comptable

Commentaires sur les actions :

Action 1 : Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan.

2014 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation de l'inventaire physique (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable. Les travaux ont été achevés à l'automne 2014. La réserve est levée à l'occasion de l'audit des comptes 2014.

2015 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation d'un inventaire physique intermittent par 1/3 (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014. Les travaux ont été achevés à l'automne 2015.

2016 : Inventaire physique intermittent par un tiers (hors bâtiments) et rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014.

2017 et cible 2019 : maintien de la démarche entreprise pour maintenir la qualité obtenue.

Action 2 : Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques).

2014 : Réalisation d'une cartographie des macro-processus et d'une cartographie des remontées à l'infocentre de la DGFIP des données comptables. Les cartographies initiées antérieurement font l'objet d'une mise à jour, notamment celle sur le processus rémunérations.

2015 : Mise à jour des cartographies des risques et des plans d'actions.

2016 : Dispositif poursuivi en 2016 avec une mise à jour des cartographies des risques, des plans d'actions et des organigrammes fonctionnels nominatifs en ce qui concerne le CICF.

2017 et cible 2019 : L'objectif est de déployer le contrôle interne budgétaire, de développer l'animation des dispositifs (CIB et CICF) par la Direction Générale et d'organiser l'audit interne. L'analyse à venir par le commissaire aux comptes de la qualité du contrôle interne doit contribuer à son amélioration.

Justification des écarts : L'année 2020 a été une année atypique empêchant l'animation normale du dispositif de contrôle interne. Par ailleurs, le contrôle interne budgétaire n'est pas encore mis en place.

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 2.

0 = L'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi

1 = L'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel

2 = L'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels

Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers

Clé établissement (SI001)

Thèmes	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	3	3	3	3	0	4
2-Le système d'information et les services numériques	3	3	3	3	3	0	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	3	3	3	3	3	0	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	2	2	3	3	3	0	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	2	2	2	2	0	3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	2	3	3	3	3	0	4

Source : DSI

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 5.

0 = Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.

1 = Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.

2 = Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.

3 = Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.

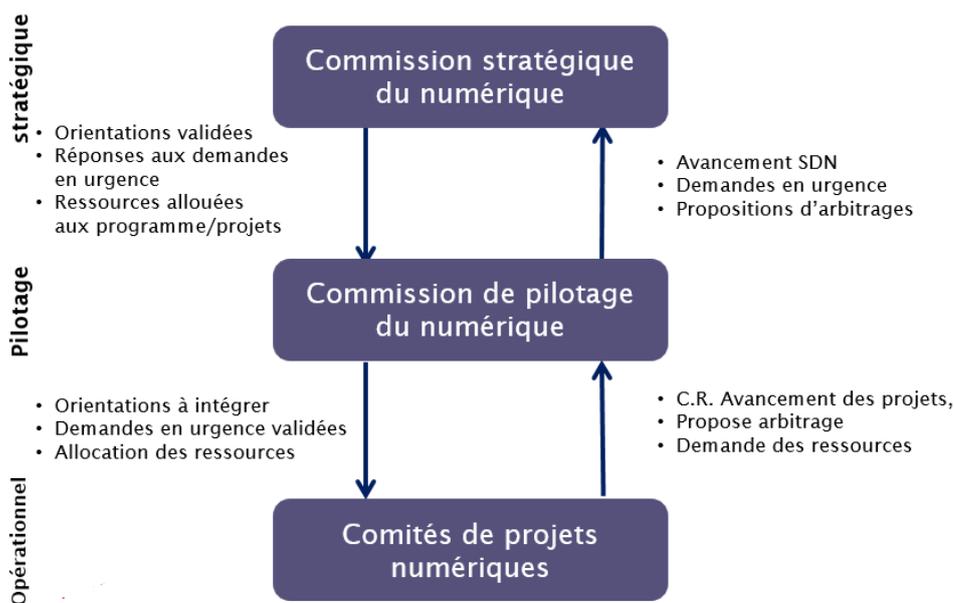
4 = Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.

5 = Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.

Justification des écarts :

Pour l'action 1, la modernisation de la gouvernance de la politique numérique, initiée 2018 et poursuivie depuis lors s'appuie sur la réactivation d'une comitologie de pilotage du numérique.

Une gouvernance à trois niveaux a été proposée (C.F. schéma ci-dessous), associée à une réinitialisation du chantier "Schéma directeur du numérique", elles permettront d'ici 2020 un meilleur soutien aux politiques de recherche et formation de l'établissement.



L'action 2 suppose une modernisation et une mise en sécurité de l'infrastructure serveur et réseau, au sein d'une politique de rationalisation de l'utilisation du SI pilotage. Les chantiers importants en cours sont :

- La mise en œuvre de SINAPS (participation à la vague 2) ;
- La gestion de l'offre de formation et des services enseignants (OSE) ;
- La gestion de la formation continue et de l'apprentissage (FCA Manager) ;
- Un plan de déploiement du WIFI sur l'ensemble des sites ;
- La mise en place d'un plan de reprise et de continuité de services (PRA/PCA) ;
- La remise en ordre de la chaîne RSSI.

Pour l'action 3, la modernisation des équipements audiovisuels des amphithéâtres est en voie de finalisation et un projet de généralisation de Moodle est en cours de réalisation. La mise en place d'un ENT pour la rentrée 2020 est envisagée.

Parallèlement, des tiers-lieux sont déployés pour changer les postures enseignantes et étudiantes dans une société numérique. Néanmoins, il n'est pas possible de proposer une prévision à la hausse avant que les mesures proposées au sein de l'action 1 n'influent durablement sur la gouvernance du numérique.

Pour l'action 4, il faut encore préciser l'offre de service, étendre des pratiques assez isolées d'utilisation de ressources sur étagères (UNT, FUN-MOOC, WIMS...), continuer le travail entrepris avec le SCD pour intégrer la bibliographie dans les scénarios pédagogiques numériques sur Moodle. Ces actions qui reposent conjointement sur la DSI, le SCD et le SAPUN (Service d'appui à la pédagogie et aux usages numériques) nécessitent que les questions de subsidiarité soient bien posées.

Pour l'action 5, le SI recherche est en voie de développement mais repose encore essentiellement sur Contratech et Sifac Web. Les Vice-Présidents Numérique et Recherche travaillent conjointement pour développer la visibilité de la recherche (Hal), intégrer une démarche de sciences ouvertes et de données ouvertes.

Enfin, concernant l'action 6, il faut encore affiner la méthodologie de conduite du changement pour d'une part encourager un usage cohérent des services numériques existants, et d'autre part mieux répartir les efforts et organiser le passage de l'expérimentation à la généralisation voire à l'industrialisation.